

## Chancellerie communale

Le Conseil communal

 Téléphone
 032 886 43 00

 Tél. direct
 032 886 43 90

 Télécopie
 032 886 43 69

Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

Aux membres du Conseil général de Val-de-Travers

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

## lundi 22 juin 2009, à 20h00, aux Bayards, Chapelle de la Mi-Eté

avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Appel
- 2. Correspondance
- 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009
- 4. Programme de législature et plan financier quadriennal
- 5. Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales
- 6. Règlement de distribution de l'eau potable
- 7. Arrêté relatif au tarif de la vente de l'eau
- 8. Arrêté instituant la taxe d'épuration
- 9. Crédit de fr. 8'342'664.-- pour l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux de Val-de-Travers
- 10. Crédit-cadre de fr. 1'500'000.-- pour la mise en œuvre de projets découlant de la Nouvelle politique régionale fédérale
- 11. Motions et propositions
- 12. Communications du Conseil communal
- 13. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 9 juin 2009

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 4 mai 2009

- Rapports, règlements et arrêtés relatifs aux points 4 à 10
- Pages à insérer dans l'annuaire